



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chères Aunaises et Aunais,
C'est à travers leurs bulletins de vote que les Aunais et les Français dans leur ensemble, ont manifesté leur mécontentement lors des dernières élections législatives.

La baisse du pouvoir d'achat, la multiplication des règles et des lois, bref tout ce qui touche à la vie quotidienne de nos concitoyens sont la cause de cette expression dans les urnes, pour celles et ceux qui se sont exprimés.

C'est dans ce marasme politique que nous devons dorénavant gérer nos communes. Nous allons devoir faire preuve de sérénité, et de réflexion pour pouvoir poursuivre nos investissements prévus.

Notre budget communal et nos finances restent solides et saines, ce qui va nous permettre de poursuivre l'ensemble de nos projets et d'absorber les éventuels surcoûts.

Malgré les contraintes, le Conseil Municipal a réalisé ou démarré les travaux majeurs du programme élu en mars 2020 :

- La restauration de la tour de l'Eglise et son assainissement.
- L'installation de la plateforme de propreté en cours actuellement.
- Le fleurissement du village.

Aunay-les-Bois est un petit village rural dynamique qui attire de nouveaux jeunes couples. Sa croissance démographique se poursuit. Son immobilier est prisé et se traduit par la réhabilitation de logements vacants. Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont rejoints.

Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village.

L'été est là, tout un chacun va pouvoir profiter du temps ensoleillé et de jours de repos bien mérités après des mois difficiles liés, notamment, au contexte sanitaire. Continuez cependant à rester vigilants ; la pandémie est toujours présente.

Alors, continuons ensemble et prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite de belles vacances.

Très bel été à toutes et à tous.

Le Maire
Victor Marques

AGENDA



TOUR DE L'ORNE CYCLISTE Dimanche 11 Septembre 2022

Passage de la compétition sur le territoire de la commune aux alentours de 16 h20 et 16h40.
Entrée par la rue de la Boissellerie et sortie par la rue de la Drouinerie.

LA FAUNE ET LE BATI Samedi 29 octobre 2022

Rendez-vous à la Mairie à 14 h
Animation par le Parc Normandie-Maine dans le cadre de l'ABC Vallée de la Haute Sarthe

SOMMAIRE



Le Conseil Municipal.....	P 2
Travaux des commissions	P 3
Un peu d'histoire.....	P 4
Vie de la commune.....	P 5
Actualités.....	P 6
Biodiversité.....	P 9
Informations pratiques.....	P10
Memo.....	P11
Services de la Mairie.....	P12

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 25 novembre 2021

Aménagement de la plateforme de tri des déchets ménagers

Acceptation des devis.

Travaux	Entreprises	Montant HT en €	Montant TTC en €
Electricité	ENEDIS	1 109.40	1 331.28
Electricité	TE 61	5 823.84	5 823.84
Eaux	Eaux de Normandie	1 631.94	1 958.32
Génie civil	Suez Normandie	14 421.00	17 305.20
Voirie	TTA	43 587.07	52 304.48
Electricité Vidéosurveillance	Citeos	11 067.10	13 280.52
Total		77 640.35	93 168.41

Modification des statuts du Territoire Energie

Disposition liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable développé M 57 au 1^{er} janvier 2022

Modification de la comptabilité communale.

Questions diverses

Pour Noël : un ballotin de chocolats offert à toutes personnes âgées de 65 ans et un bon d'achat offert aux enfants de -12 ans.

Conseil du 10 Février 2022

Protection Sociale Complémentaire des Agents

Participation Financière de l'Employeur : adhésion auprès du centre de gestion de l'Orne pour étude.

Demande subvention

acceptée pour un voyage scolaire : 30 € pour un enfant.

Investissements pour le budget 2022

La Plateforme de tri des déchets ménagers.
Suite au retrait des containers à Champenou, démolition de la plateforme existante.
Etude de l'installation de toilettes sèches à l'abord de l'aire de jeux.

Aménagement du fleurissement sur l'ensemble de la commune.

Réflexion sur les travaux de l'église et du cimetière.

-

Questions diverses

Concours Aunay en fleurs : procéder à embellissement de l'ensemble de la commune, avant de remettre en place le concours de l'année prochaine.

Conseil du 14 avril 2022

Approbation du Compte de gestion 2021 Approbation du Compte administratif 2021

Affectation Résultat

En section d'investissement pour l'année 2022

Au compte 001 en recettes 30 535.71 €

Au compte 1068 en recettes : 73 268.88 €

En section de fonctionnement pour l'année 2022

Au compte 002 en recettes résultat reporté :

163 306.37 €

Vote du budget 2022

En fonctionnement : 241 365.37 €

En Investissement : 170 975.59 €

Vote des taux des taxes locales

Maintien des taux qui restent inchangés depuis 2008.

Vote des subventions

Banque alimentaire 100 € - Association sauvegarde Patrimoine 300 € - Campus des métiers 50 € - VMEH 50 € - ADMR Le Mêle sur Sarthe 100 € - UNA Alençon 100 € - Association Chats Libres 100 € - MFR Trun (1 enfant) 50 € - Assoc. Sportive Marie Immaculée (1 enfant) 50 € - Clic'Orne 50 € - Ecole musique Sées (1 famille) 50 € - FAJ et FSL 95,48 €.

Questions diverses

Début travaux sur le chantier de la plateforme des déchets.

Travaux d'aménagement du fleurissement terminés sur la commune.

Dépôt gerbe au Monuments aux Morts le 08 mai 2022.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission Environnement – Cadre de vie – Tourisme

Embellissement

Comme prévu, les structures destinées à accueillir le fleurissement ont été mises en place et les plantations ont eu lieu début mai. Cette opération destinée à améliorer le cadre de vie de notre village et de ses hameaux est, à présent, terminée.



Afin d'accompagner cette mise en valeur de notre commune, chacun doit veiller à nettoyer et entretenir les abords de sa propriété. Des cyclistes et des groupes de randonneurs passent régulièrement dans notre village et ses hameaux, ils apprécient le charme de nos chemins et paysages, c'est donc la moindre des choses qu'ils puissent profiter d'un environnement soigné.

UN PEU D'HISTOIRE

Sous les dalles de l'église Saint-Ouen d'Aunay-les-Bois

La tradition date du Moyen-âge !

Dans un contexte d'ignorance ou de superstition, l'âme d'un corps était supposée rejoindre plus vite Dieu s'il était placé dans l'église.

Cet emplacement privilégié était autorisé moyennant finances et seules les familles les plus aisées étaient placées dans le chœur. Leurs enfants et descendants éalisaient leur sépulture là où leurs aïeux étaient enterrés, en précisant l'emplacement à l'intérieur de l'église. Une hiérarchie sociale s'établissait dans la disposition des tombes et, le degré de noblesse autorisait un emplacement plus ou moins privilégié près de Dieu.

Les registres d'Aunay, numérisés à partir de l'année 1674, nous permettent de dénombrer, de 1674 à 1756, soixante sept tombes placées dans l'église.

Les premières inhumations que nous notons sont celles de Jean-René de Bonvoust le 10 avril 1674 dans le chœur de l'église et de Philippe Renvoisé « *proche de son épouse, Anne Lorieux, au-dessous du banc de Roland Biot, seigneur des Longueraies* » De 1674 à 1756, les Bonvoust seront inhumés dans le chœur.

Les Glapion, deuxième famille noble d'Aunay, a jeté son dévolu sur des emplacements proches de la tour.

Les Le Maistre, seigneurs de Boisrocher ont choisi d'être placés près des fonds baptismaux, sauf Anne Le Maistre en 1682, sœur de François, curé d'Aunay, placée « *en haut de l'allée de l'église contre le chœur du côté gauche vers le presbytère* »

Les d'Avoust, sieurs de Boisguérin, ont opté pour un emplacement orienté vers le cimetière et notamment en 1682 avec l'inhumation de René d'Avoust « *proche du second poteau du côté du cimetière* ».

Certains fermiers des différentes terres et leurs familles bénéficiaient du droit d'être inhumés avec le seigneur ou enterrés dans l'allée dans le bas de l'église ou proche du bénitier.

En 1693, Jacques Fristel, fermier de Monsieur de Fleuriel, sieur de Chambillon est enterré « *au-dessus du bénitier proche de la muraille* ».

En 1679, André Gendrel, fermier de Bourguérin est « *placé sous le banc de Monsieur de Langrunne* », beau-père de René d'Avoust, sieur de Boisguérin et, en 1718, Pierre Marsault, fermier du château d'Aunay repose « *en bas de l'allée près du bénitier* ».



Les prêtres quant à eux, étaient enterrés près de l'autel notamment Roland Laudier, curé d'Aunay décédé en 1731 et dont le corps sera placé « *au pied de la seconde marche du chœur* ».

Cette tradition ancestrale s'acheva à Aunay en 1756 avec l'inhumation dans le chœur de l'église, d'Ambroise de Bonvoust, baron d'Aunay et seigneur du Vaurenoult.

Une ordonnance de Louis XVI en 1776 supprima les inhumations dans les églises pour des raisons de salubrité mais certaines dérogations furent accordées, notamment aux prélats.

Rédacteur Jean-Luc Tissier

Sources : Archives Départementales de l'Orne

VIE DE LA COMMUNE

Evénements

Commémoration du 8 mai



Pour des raisons de mobilité, la section d'Essay de l'Union Nationale des Anciens Combattants n'a pu se rendre à Aunay-les-Bois pour la cérémonie d'hommage aux soldats d'Aunay-les-Bois et aux victimes de la seconde guerre mondiale.



Néanmoins, un dépôt de gerbe a lieu au Monument aux Morts en présence du Maire, des membres du Conseil Municipal et de quelques habitants de la commune pour partager un moment de recueillement.



Carnet

Nouveaux habitants

Monsieur Alexandre BOUVIER et
Madame Léa SABLE

Dimitri GIRARD

Naissance

Zéphir VILLAIN

Mariage

Monsieur Paul BARTHONNET et
Madame Sylvie WUTKAR

ACTUALITES

Parc Normandie-Maine

Synthèse à mi-parcours pour l'Atlas de la Biodiversité Communale

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sont des programmes de deux années ayant trois objectifs :

Le premier est de mieux connaître la faune, la flore et les milieux naturels de chaque commune.

Le second est la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire à la nature et la biodiversité.

Enfin, le troisième objectif est d'aider à l'aménagement du territoire grâce à la synthèse du travail d'inventaire qui sera transmis aux communes et à la communauté de communes à la fin du projet.

Des inventaires ont été menés à l'automne 2021 et au printemps 2022 sur les groupes suivants : la flore, les invertébrés, les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens.

Ils ont été réalisés par quatre associations naturalistes et par le Parc. Les résultats seront transmis au Parc puis synthétisés durant cette fin d'année, pour ensuite être livrés à la commune.

En termes d'animation, on peut citer en octobre 2021 une sortie autour des arbres et arbustes du bocage, animée par l'AFFO (Association faune et Flore de l'Orne). Une petite vingtaine de personnes a pu apprendre à

les identifier grâce à leurs feuilles, et observer notamment d'anciens chênes présents sur la commune (*cf Le Fil d'Aunay n°25*).

Une animation d'observation des papillons de nuit a eu lieu le samedi 21 mai au soir. Le GRETIA (Groupe d'étude des invertébrés du massif armoricain) a guidés les participants de jour comme de nuit, en salle et à l'extérieur, pour découvrir un peu plus ces petits voisins discrets (*cf article ci-dessous*).

Enfin, un inventaire participatif de la flore du centre-bourg s'est déroulé tout début juin. Un petit groupe s'est exercé à identifier la flore qui pousse spontanément et près de 200 espèces ont été identifiées.

Pour ce qui est de l'aménagement, outre la synthèse qui sera remise à la fin du projet, la commune a déposé un dossier pour implanter une haie bocagère autour de la zone de propreté en cours de réalisation.

À noter : la prochaine animation aura lieu en octobre, autour de la faune liée au bâti de la commune.

Par ailleurs, un questionnaire est actuellement en cours pour mieux connaître la relation entre les habitants et la nature, n'hésitez pas à le compléter sur ce lien : <https://urlz.fr/iu59>

Chasse aux papillons de nuit

Une nouvelle animation s'est déroulée à Aunay-les-Bois, le 21 mai dernier.

Il s'agissait d'un inventaire participatif dont le thème était «Chasse aux papillons de nuit » Le lieu de rassemblement et d'observation choisi était celui du parc de la mairie.

Chloë Bizien, chargée de mission ABC accompagnée de trois membres du Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) a animé cette belle soirée.



Une vingtaine de personnes ont pris part à cet évènement qui s'est prolongé tard dans la nuit.

Dans un premier temps, les participants munis d'épuisettes et de nappes de battage ont procédé à une recherche d'insectes.

Puis, un documentaire de Nicole LEPERTEL du GRETIA a été projeté dans la salle de la mairie. A l'issue de cette projection, les membres du GRETIA ont apporté des compléments

d'information et répondu aux questions posées. Enfin, à la nuit tombée, un drap blanc éclairé par un projecteur a été installé pour attirer les papillons qui rapidement se sont approchés, ont tournoyé autour de la lumière et se sont posés.

Les participants ont alors tenté de les reconnaître à l'aide d'atlas et de guides de détermination.



Les conditions idéales d'observation (vent nul, température clémente) ont permis d'en identifier pratiquement une centaine. Les papillons de nuit ont ensuite été libérés.

Pour connaître les dates des prochaines animations, consulter :

www.parc-naturel-normandie-maine.fr/abc-vallee-de-la-haute-sarthe.html

Votre avis sur la nature compte ! Participez à l'enquête en cours.



Pour mieux comprendre la relation des habitants du territoire avec l'environnement, le Parc Normandie-Maine lance une grande enquête pour connaître notamment les lieux naturels qui comptent le plus aux yeux des usagers, les activités qu'ils y pratiquent, etc...

La synthèse des résultats sera accessible à tous, et les informations générées pourront être une aide pour mettre en valeur ou préserver le patrimoine naturel et culturel du territoire.

Retrouvez le questionnaire sur ce lien <https://urlz.fr/iu59>

A vos appareils photos !



Le Parc Normandie-Maine a lancé un concours photo qui se déroule actuellement sur le territoire de l'ABC et qui a pour thème : "La nature près de chez vous".

Trois catégories peuvent recevoir votre participation : faune, flore, et paysage.

Patrimoine communal

Plateforme de propreté

La réalisation de la plateforme de tri et collecte des ordures ménagères, imposée dans le cadre des nouvelles normes, a subi un retard de deux mois dû à un problème de convention avec un habitant de la commune.

Une tranchée plus longue a dû être effectuée pour permettre l'enfouissement de l'alimentation électrique. Les travaux ont repris courant juillet.

A l'automne prochain, une haie bocagère sera plantée ; la végétalisation de la partie centrale sera également effectuée.

Pour rappel : la taxe Ordures Ménagères comprend uniquement la collecte et le traitement des déchets, ainsi que la TGAP (Taxe

Le concours est ouvert jusqu'au 31 août, et la remise des prix se fera en octobre, lors de la Fête du Terroir au Mêle-sur-Sarthe.

Une photo adulte et une photo enfant seront récompensées dans chacune des trois catégories.

Les lots adultes se composent d'un guide naturaliste, un livre de photographies aériennes "Vol au dessus du Parc Normandie-Maine" et deux numéros du magazine Orne&Nature. Les lots enfants comportent un abonnement au magazine La Salamandre et un nichoir à monter soi-même.

Notez bien que les photos doivent être prises sur le territoire de l'ABC : Aunay-les-Bois, Coulonges-sur-Sarthe, Hauterive, Laleu, Le Mêle-sur-Sarthe, Le Mênil-Brout, Les Ventes-de-Bourse, Marchemaisons, Saint-Aubin-d'Appenai et Saint-Léger-sur-Sarthe.

Retrouvez la fiche d'inscription et le règlement sur le site du Parc Normandie Maine, et envoyez votre inscription et vos photos à cette adresse : concoursphoto.vhs@gmail.com.

Ce concours est proposé par l'AFFO et le PNR Normandie Maine.

Générale sur les Activités Polluantes), elle est facturée par la CDC qui en a la compétence. L'augmentation importante de cette taxe, constatée cette année est due au réajustement effectué par le prestataire dans le cadre de la signature d'un nouveau contrat et à l'augmentation de la TGAP qui va continuer de progresser pour atteindre 65 € la tonne en 2025.

Le seul levier possible pour contenir ce coût est de procéder à un tri rigoureux afin de diminuer le tonnage des déchets ménagers non recyclables. A cet égard, la nouvelle plateforme mise en place par la commune devrait aider à y parvenir.

Réseau communication : antenne relais et fibre

La pose de l'antenne relais située route du Mêle est en cours de finalisation. L'antenne devrait entrer en service fin juillet. Cela va améliorer grandement la qualité du réseau.

Concernant l'arrivée de la fibre sur notre commune, et pour rappel : il est urgent de libérer les poteaux et lignes téléphoniques de toute végétation afin d'éviter que les travaux commencés ne s'arrêtent.

BIODIVERSITE DANS NOS JARDINS

Découvrir la biodiversité communale

Le Lorient d'Europe



Quel bel oiseau ! Il s'agit d'un mâle, la femelle est de couleur jaune vert et jaune si elle est plus âgée.

Non, il ne s'agit pas d'un oiseau exotique...mais presque ! Tous les ans, le Lorient d'Europe remonte d'Afrique pour se loger chez nous, à Aunay les Bois. Quelle chance ! Notre climat « continental » et ses aires boisées l'attire contrairement au reste de la Normandie et de la Bretagne.

D'un naturel discret et craintif, il est très difficile de l'apercevoir car il niche sur la cime des arbres. Par contre, il vous est sûrement arrivé d'entendre son chant typique et mélodieux de 3 à 4 notes flûtées. Le mâle arrive le premier au printemps, suivi ensuite de la femelle qui construira seule le nid ; la période de nidification s'étend d'avril à juin. Le couple ne fait qu'une seule couvée avec pas plus de 2 à 5 œufs. En cette période de juillet, sa saison de reproduction est terminée. Fin août, le Lorient repartira vers le Sud.

Si vous avez un grand cerisier sauvage chez vous, vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir. Les fruits rouges, sans saveur gustative pour nous, font le bonheur des merles, grives, ramiers et... des loriots. Son régime alimentaire est principalement composé d'insectes, de baies et de fruits.

La population du Lorient d'Europe est peu nombreuse mais cet oiseau n'est pas pour autant menacé ; protégé, sa population est stable.

Avec son plumage éclatant, il est un des plus beaux oiseaux de notre territoire. Alors le matin, tendez l'oreille si vous êtes situé près de grands arbres : vous pourrez l'entendre.

Je l'ai, moi-même, très souvent entendu dans la forêt des Ventes-de-Bourse proche de Marchemaisons et de Champenou.

Frédéric et Anne-Laure BUSNEL

Sources : le guide des oiseaux de France – Belin ; le Blog de l'Association Nature Alsace Bossue (ANAB) et www.instinct-animal.fr

INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire:

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension de plus de 170 m² ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager:

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Aunay-les-Bois est sur Intra Muros

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra Muros, application mobile d'information pour **informer**, **alerter** et **faire participer** les administrés à la vie locale.

On peut ainsi accéder aux actualités de la commune, aux événements du bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques, signaler un

Assurance Santé Senior

La mairie a été approchée par la Compagnie Swiss Life pour faire bénéficier les habitants retraités d'Aunay-les-Bois d'une assurance complémentaire Santé Senior à un tarif négocié de - 20 %, avec une réduction Couple et 8 niveaux de garanties adaptées.

Déclaration préalable:

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir:

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

problème, connaître les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces,

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

Pour toute information et rendez-vous à domicile :

Cabinet SWISS LIFE – Santé Senior
29, rue Sainte Croix – 61400 MORTAGNE
Tél : 02 33 25 00 99 –
Email : agence.mortagne@swisslife.fr

MEMO

Brulage des déchets végétaux – Rappel

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 réglemente sur le département de l'Orne le brulage des déchets végétaux. A part quelques dérogations (*cf le Fil d'Aunay – décembre 2020*),

il faut privilégier la valorisation sur place, comme le paillage et le compostage, ou bien la gestion collective de ces déchets.

Déchetterie

La nouvelle carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2021-2022 est disponible dans votre mairie. Toute personne ayant

acquitté sa taxe d'ordures ménagères 2022 peut venir la retirer dès maintenant, selon les horaires d'ouverture habituels (*voir page 12*).

Nuisances sonores - Rappel

Les arrêtés préfectoraux régissent les horaires auxquels les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent avoir lieu. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé.

Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 –
email : cathmarques@orange.fr





Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – Le Bourg – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44